

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2007 - Convocation du 19/09/2007  
Compte rendu affiché le : 05/10/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	21

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme DESVIGNES; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. BOUREZG (pouvoir à Mle MILLET); M. POINT (pouvoir à M. GONDELAUD)

**Absents excusés :** Mme PERRIN; Mme BERRA; M. FORGET

**Absents :** M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

## Objet : Recrutement de maîtres nageurs pour besoins occasionnels

Une activité natation pendant le temps scolaire est mise en place pour les enfants des écoles primaires de la commune (CP et CE1). Les cours de natation sont assurés par des maîtres-nageurs diplômés à raison de 3 heures par semaine et par animateur.

En ce qui concerne leur rémunération, il est proposé d'appliquer la vacation horaire existant dans les autres communes employant ces mêmes animateurs, soit basée sur l'indice brut 975, indice majoré 790.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°84-53 du 26/01/1984 et notamment son article 3, alinéa 2,
- VU le décret n°88-145 du 15/02/1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **CONFIRME son engagement dans l'effort d'apprentissage de la natation pour les élèves de primaire des écoles publiques de la commune,**
- **APPROUVE le recrutement pour besoins occasionnels de maîtres-nageurs pendant le temps scolaire et dont la vacation horaire est définie sur la base de l'indice brut 975, indice majoré 790,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif, article 64131,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,  
Le 27 septembre 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 10/10/2007  
Publication ou affichage du 10/10/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.